



Réunion de Conseil d'Administration

Saint Priest Montagne

Mardi 03-06-2024 à 19h00

Prénom NOM	Présentiel	Visio	Excusé	Absent
Marine BREUILLY		X		
Jean-Claude BROCARD	X			
Francesca CSIBI	X			
Cécile ESTEITE			X	
Pierre FERRAND		X		
Jean Baptiste FREYMANN	X			
Florence LORMIERES	X			
Olivier MARTIN				X
Jacques MONTERRAT			X	
Laurent PAYET	X			
Serge SCARLATTI			X	
Omar ZIRMI			X	

Un repas est à organiser fin juin, afin de remercier les bénévoles qui ont encadré les cours d'escalade.

Pour la saison prochaine, redemander des chèques de caution pour la clé du fort + faire signer le règlement intérieur du fort (ce règlement est à mettre à jour en ajoutant un paragraphe sur le bon usage des enrouleurs).

Organisation des cours d'escalade (horaires et encadrement) pour la saison 2024-2025 :

Devis reçu de Célia, pour les cours de la saison prochaine. Des modifications sont à apporter et à lui renvoyer (temps de préparation à revoir). Faire préciser le nombre de participants dans chaque cours. Lui demander un devis séparément pour les cours de perfectionnement adultes (tout en lui demandant de préciser, ce qu'est le perfectionnement).

Faire sondage auprès des adultes, sur qui serait intéressé par le perfectionnement, afin de décider si on prévoit cette activité ou non.

Initiateurs pour la rentrée prochaine qui vont encadrer régulièrement : Vincent, Philippe, Loan, Enzo, Vivien, Francesca.

Stage initiateur SAE à venir : 14 et 15/09 + 27 et 28-29/09. Déjà inscrits : Loan et Vivien.
Attente réponse : Gabin, Christèle et Jean-Baptiste.

Montant de l'adhésion et des différentes options pour la saison prochaine :

SAISON 2025	Adulte loisir	Adulte perf	Jeune Loisir	Jeune Compét	Adulte (sans escalade)	Adulte fort uniquement	Adulte fort uniquement (licencié FFME ailleurs)
Licence FFME + Resp civile + assurance base	58	58	45,5	45,5	58	58	0
Cotisation ligue AURA	10	10	10	10	10	10	0
Cotisation comité Territorial du Rhône	8	8	8	8	8	8	0
Part acquise SPM	159	424	171,5	201,5	59	99	100
Adhésion	235	500	235	265	135	175	100

Les bulletins d'inscription sont à mettre à jour, conformément à ces différents montants.
Nous pouvons dès à présent commencer les inscriptions des adultes qui renouvellent leur adhésion pour la saison prochaine (le site internet MyFFME le permet dorénavant).

Il faut trouver une formule judicieuse pour les bulletins d'inscription enfants, pour permettre aux parents de signaler une difficulté particulière.

Un adhérent dont la licence aura été saisie, pourra se faire rembourser au bout d'un mois s'il décide de se désinscrire. Néanmoins seule la part SPM lui sera reversée (la licence et l'assurance sont définitivement acquises par la FFME).

Rappel sur le partage des frais de transport lors des sorties (extrait du CR du 16 09 2022) :

Avec Camion du club :

Total des frais = 0,25€ / km + frais de péage.

Participation individuelle = total des frais divisé par le nombre de participants à la sortie (encadrant compris). La participation de l'encadrant est prise en charge par le club. L'encadrant peut être amené à avancer le plein de carburant et se fera rembourser par le club.

Avec voiture d'un adhérent :

Total des frais = 0,30€ / km + frais de péage.

Participation individuelle = total des frais divisé par le nombre de participants à la sortie (encadrant compris). L'encadrant paye sa part au propriétaire du véhicule puis se fait rembourser par le club.

Le badge de télépéage servira uniquement pour les grands déplacements.

Gestionnaires EPI : Jean Claude et Omar ont suivi avec succès un stage le 02/06